

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42 410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2023

Délibération n°23-02-03

L'an deux mille vingt-trois et le 2 février, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la communauté de communes sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 23
- Nombre de votants : 31
- Date de la convocation : 25 janvier 2023

**Objet : Habitat - Programme Local de l'Habitat 2 - 2018-2024 :
Demande de prorogation d'une aide financière (dossier AC3-17-007)
dans le cadre du PLH 2010-2018.**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

LA CHAPELLE-VILLARS : M. Jacques BERLIOZ -

CHAVANAY : M. Patrick MÉTRAL,
M. Yannick JARDIN (*Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET*),
Mme Brigitte BARBIER (*Pouvoir de Mme Nathalie BÉAL*) -

CHUYER : Mme Béatrice RICHARD (*Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY*) -

MACLAS : M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE, Mme Marcelle CHARBONNIER -

MALLEVAL : Mme Christelle MARCHAL (*Pouvoir de M. Thomas PUTMAN*) -

PÉLUSSIN : Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE,
M. Stéphane TARIN (*Pouvoir de M. Michel DEVRIEUX*),
Mme Agnès VORON (*Pouvoir de M. Jean-François CHANAL*) -

ROISEY : M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -

SAINT-APPOLINARD : Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : M. Jean-Louis POLETTI (*Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET*) -

SAINT-PIERRE-DE-BOEUF : M. Serge RAULT (*Pouvoir de M. Farid CHERIET*),
M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -

VÉRANNE : M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

BESSEY : M. Charles ZILLIOX -

CHAVANAY : Mme Nathalie BÉAL (*Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER*),
M. Jean-Baptiste PERRET (*Pouvoir à M. Yannick JARDIN*) -

CHUYER : Mme Gisèle BONNAY (*Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD*) -

LUPÉ : M. Farid CHERIET (*Pouvoir à M. Serge RAULT*) -

MALLEVAL : M. Thomas PUTMAN (*Pouvoir à Mme Christelle MARCHAL*) -

PÉLUSSIN : M. Michel DEVRIEUX (*Pouvoir à M. Stéphane TARIN*),
M. Jean-François CHANAL (*Pouvoir à Mme Agnès VORON*) -

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE : Mme Sylvie GUISSSET (*Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI*) -

VÉRIN : Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

PÉLUSSIN : Mme Corine ALLIOD-KOERTGE -

VÉRIN : M. Cyrille GOEHRY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023

M. le vice-président rappelle que lors du conseil communautaire du 26 février 2018 a été validé l'attribution d'une aide communautaire pour « la prise en charge des déficits d'opérations de logements accessibles financièrement (PLUS et PLAI) » d'un montant de 13 000,00 € pour la construction de quatre logements locatifs sociaux publics (3 PLUS et 1 PLAI), quartier la Baronette à Chuyer.

Demandeur : Loire Habitat. Subvention attribuée : 13 000 € (3 000 € par logement PLUS et 4 000 € par logement PLAI).

Conformément au règlement d'attribution des aides communautaires, les travaux devaient être achevés avant le 26 février 2021. En janvier 2021, Loire Habitat avait, suite à leur demande, bénéficié d'un report (validé par le conseil communautaire) jusqu'au 31 décembre 2022.

N'ayant pas achevé les travaux, Loire Habitat demande, par courrier en date du 8 décembre 2022, un nouveau report jusqu'au 31 décembre 2023.

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur un nouveau report jusqu'au 31 décembre 2023 pour achever les travaux et d'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve le nouveau report jusqu'au 31 décembre 2023 et ainsi la date de validité de la subvention,
- autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

Secrétaire de séance

The image shows the signature of Jacques BERLIOZ in black ink. To the left of the signature is a circular official stamp of the Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, identical to the one for the President.

Jacques BERLIOZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20230202-23_02_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2023

Affichage : 10/02/2023